

Foire aux questions

Changement de la Fréquence de collecte des déchets

Le Conseil Communautaire a adopté le 12 février 2025 un nouveau règlement de collecte prévoyant un changement de fréquence de passage en porte à porte, passant d'hebdomadaire (C1) à toutes les deux semaines (C0.5). Afin d'accompagner ce changement, cette FAQ permet de répondre aux questions les plus fréquentes :

Pourquoi la fréquence change ?	1
La redevance va-t-elle baisser ?	2
Combien de communes sont concernées ?	2
Pourquoi certaines communes restent collectées chaque semaine ?	2
Mon bac va déborder, que faire ?	3
Il va y avoir des nuisances (odeurs, jus, vers), que faire ?	3
Pourquoi mieux trier ?	4
Que font les autres territoires ?	4

Pourquoi la fréquence change ?

Les intérêts de ce changement sont les suivants :

- **s'adapter à l'usage actuel de nos bacs et à la baisse des tonnages collectés en porte à porte.**

Nous sommes un certain nombre à ne plus sortir notre bac chaque semaine.

Les tonnages ramassés en porte à porte ont diminué significativement avec les modifications engagées ces dernières années dans le tri et la collecte des déchets, notamment avec la mise en place des bornes d'apport volontaire. La moyenne annuelle jusqu'en 2021 sur le territoire du DUF était de l'ordre de 5800 tonnes, elle a baissé de 28 % pour s'établir en 2024 à 4200 tonnes.

- **réduire la pollution liée à la collecte des déchets**

Saviez-vous que la collecte hebdomadaire représente plus d'un trajet Faulquemont-Marseille chaque semaine ?

- **maîtriser les coûts de la gestion des déchets dans un contexte global de hausse des coûts** (voir la question : la redevance va-t-elle baisser)

- **inciter les usagers à mieux trier et réduire leurs déchets à la source**

Le SICTOM de Lons de Saunier, dans le Jura, a observé une baisse de 28 % des ordures ménagères sur la partie de son territoire passant à une collecte tous les 15 jours au lieu d'une fois par semaine.

La redevance va-t-elle baisser ?

La politique déchets s'inscrit dans une démarche de maîtrise des coûts. Les éléments ci-dessous, nombreux, ne permettent pas d'envisager une baisse de la redevance :

- **La redevance couvre de nombreux services :**
 - La collecte en porte à porte et en apport volontaire
 - La gestion des 2 déchèteries
 - **Le traitement de nos déchets, souvent méconnu du grand public est pourtant le plus onéreux. Il représente près de 2/3 du budget.**
- **La collecte et le traitement des déchets n'échappent pas à la hausse des taxes et coûts, comme de nombreux autres postes de consommation courante.**

La taxe appelée TGAP, a été multipliée par 3,6 entre 2020 et 2025 pour l'enfouissement des déchets.

A noter également que le niveau de redevance appliquée au DUF est plus faible par rapport aux autres intercommunalités voisines. La moyenne de la redevance pour le DUF se situe à 334 euros contre 371 euros à 420 euros selon les territoires.

Combien de communes sont concernées ?

29 communes sont concernées par le changement de fréquence de collecte au 1^{er} avril 2025.

Pourquoi certaines communes restent collectées chaque semaine ?

La réglementation prévoit une autorisation préfectorale pour passer d'une collecte hebdomadaire (C1) à une collecte tous les 15 jours (C0.5) dans les zones agglomérées de plus de 2000 habitants.

Les communes suivantes sont comprises dans 2 zones de ce type :

- **Faulquemont-Créhange-Flétrange**
- **Longeville**

Pour l'instant ces 4 communes restent donc collectées chaque semaine. Le DUF met en œuvre les démarches pour obtenir cette autorisation préfectorale. A réception de l'autorisation préfectorale, les communes encore en C1 basculeront en C0.5. Seuls quelques secteurs résiduels avec les habitats les plus denses resteront alors en C1.

Mon bac va déborder, que faire ?

Avec les consignes de tri actuelles, l'utilisation du sac bleu est très réduite.

La plupart des bacs disposent d'un volume suffisant pour accueillir les déchets résiduels et organiques d'une semaine supplémentaire. En effet ils contenaient des emballages qui n'étaient pas triés jusqu'en 2022 (extensions de consignes de tri) et le volumineux sac orange, dont le contenu est aujourd'hui orienté vers les bornes d'apport volontaire.

Dans la mesure où le tri est effectué et que le volume du bac est insuffisant, l'adaptation est possible gratuitement. Le service déchet peut être contacté.

Il va y avoir des nuisances (odeurs, jus, vers), que faire ?

Les déchets organiques peuvent être mis dans les sacs verts du SYDEME pour être collectés ou si vous disposez d'un jardin, **vous pouvez opter pour la solution avantageuse du compostage.**

Pour la collecte des déchets organiques, les astuces suivantes permettent de limiter les nuisances :

- Les déchets organiques les plus sensibles comme les restes de poisson, peuvent être mis dans du journal, ou encore des sacs en kraft ou compostables, utilisés par exemple dans la vente de fruits et légumes en vrac.
- En cas de très forte chaleur, le double ensachage est possible. Des sacs compostables du commerce peuvent par exemple être utilisés, puis mis dans les sacs verts du SYDEME conformes à la collecte.
- Veillez à bien fermer les sacs.
- Dans la mesure du possible, stockez votre bac à l'ombre ou dans un endroit frais

Pour le compostage, de nombreux modèles de composteurs sont disponibles dans le commerce (bois, plastique...) mais il est aussi possible de composter en tas, chacun peut ainsi trouver la solution qui lui convient le mieux.

De nombreuses informations sont disponibles sur les pages internet suivantes, pour vous permettre de démarrer en toute sérénité ou d'améliorer vos pratiques.

<https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/7447-comment-reussir-son-compost-.html>

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/maison/dechets/5-regles-reussir-compost>

Pourquoi mieux trier ?

Mieux trier permet non seulement de valoriser toujours plus les matières pour fabriquer de nouveaux produits tout en limitant leur impact sur l'environnement. Mais ce geste contribue aussi indéniablement à une meilleure maîtrise des coûts.

Saviez-vous que le sac bleu, qui coûte le plus cher, représente encore l'équivalent de 570 éléphants chaque année ?

Dans les sacs bleus, les biodéchets sont encore très présents (1/3 des sacs) et occasionnent un surcoût de l'ordre de 7 € par foyer tous les ans. Des solutions simples existent pour valoriser ses biodéchets. Nous disposons du sac vert, profitons-en ! Le compostage de proximité est aussi une solution avantageuse.

Pour les bornes jaunes, les déchets qui ne devraient pas s'y trouver représentent un surcoût de 3 € par foyer tous les ans. Les consignes de tri sont disponibles en lignes et ont été simplifiées ces dernières années.

Notons enfin que le meilleur déchet (le moins cher et le moins polluant) est celui qu'on ne produit pas. Les gestes de réduction des déchets ont des bénéfices encore supérieurs.

Poursuivons ensemble nos efforts !

Que font les autres territoires ?

De plus en plus de territoires français se tournent vers la tarification incitative ou l'évolution de la fréquence, voire les deux, pour intégrer le contexte et les contraintes de la politique déchets.

Entre 2019 et 2021, le nombre de français collectés tous les 15 jours à presque doublé. **En 2021, plus de 4 000 000 de français sont collectés tous les 15 jours.** Les territoires ruraux ne sont pas les seuls concernés.

Sur la Moselle, la collecte tous les 15 jours est déjà en vigueur sur plusieurs territoires :

- L'ensemble du Pays de Bitche, également adhérent du SYDEME, a fait évoluer sa fréquence de collecte en 2022
- La communauté de communes Haut Chemin Pays de Pange, collectée en partie tous les 15 jours depuis 2009, a étendu cette fréquence à l'ensemble de son territoire, y compris Courcelles-Chaussy (dérogation obtenue) au 1^{er} janvier 2025.

D'autres territoires comme le Saulnois sont quant à eux en réflexion.